

FRANCE

Biométhane : GRDF apporte son soutien à la startup Qairos Energies

La jeune société Qairos Energies s'est trouvé un partenaire de poids pour lancer son site d'expérimentation de production de biométhane à partir de chanvre. À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, elle a en effet signé une convention de partenariat avec le gestionnaire de réseau de distribution de gaz GRDF pour « *expérimenter l'injection de gaz de synthèse renouvelable* » produit à partir de cette plante sur le site de Trangé (Sarthe), ont-ils annoncé le 17 novembre. Qairos Energies a développé une technologie innovante de gazéification de la biomasse qui permet de produire de l'hydrogène vert et du biométhane. Le projet avait d'ailleurs été retenu par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans le cadre du dispositif de "bac à sable réglementaire", qui lui permet ainsi de bénéficier de dérogation aux conditions d'utilisation et d'accès au réseau de GRDF (cf. BIP du 26.03).

Dans le cadre de ce partenariat, une étude d'analyse du cycle de vie sera également réalisée. Les deux partenaires ont ainsi chargé l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un bilan carbone du processus de production : de la graine de chanvre aux molécules de gaz vert injecté dans le réseau. « *Cette étude à destination de l'État mais également du grand public, permettra de rendre pérenne et de développer le concept novateur défendu par Qairos Energies et soutenu par de nombreux partenaires* », indique le communiqué.

La jeune société était en fait prête pour lancer son expérimentation dès le 1^{er} trimestre de cette année mais faute des textes réglementaires nécessaires à son activité, elle a été contrainte d'attendre, voire d'envisager l'implantation de son premier site hors de France. De fait, la parution du décret du 30 septembre 2021, qui élargit la notion de biogaz à tout type de biomasse qui était jusqu'ici limité aux biogaz issus de la méthanisation agricole, et de celui du 1^{er} octobre, qui instaure des contrats d'expérimentation pour l'achat de ces nouveaux biogaz, lui permet désormais de lancer son projet.

